COMMUNE de BONNENCONTRE

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du 05 NOVEMBRE 2024

Le cinq novembre deux mille vingt-quatre à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 15 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. François PERRIN, Maire.

Étaient présents : MM. François PERRIN, Éric BERGÉ, Patrick BUGGIO, Philippe BLOIS, Marie-Sébastien RETEL, Mmes Florence COUVEZ-SZWALKO, Raja MASSON et Laurence JACOTOT.

Étaient excusés : M. Thibault MADELINE a donné pouvoir à M. Patrick BUGGIO et, M. Bastien MENIGOZ a donné pouvoir à M. Philippe BLOIS.

Était absent : M. Jean-Roger CARLE.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE - RISQUE PRÉVOYANCE

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

Cette participation deviendra obligatoire pour les risques prévoyance à effet du 1er janvier 2025 (montant minimal de 7€ brut mensuel par agent, selon l'article 2 du décret n°2022-581). Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité pour 90% du salaire net.

Le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance associé souscrit par le Centre de Gestion auprès de l'organisme d'assurance RELYENS. Les garanties d'assurance prendront effet au 1er janvier 2025.
- De verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention et du contrat collectif d'assurance d'un montant forfaitaire par agent de sept euros.

RECENSEMENT POPULATION 2025 – INDEMNITÉ AGENT RECENSEUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la prochaine campagne de recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025.

Un agent recenseur a été nommé et il y a lieu de fixer l'indemnité qui sera octroyée à l'issue de l'ensemble des opérations.
L'État reverse à chaque commune organisatrice une dotation fixée suivant le nombre de logements et d'habitants collectés.

Le Conseil Municipal décide de verser une indemnité nette de 700.00 € à l'agent recenseur.

DEMANDE de SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle émanant de l'Amicale pour le Don de Sang Bénévole de Seurre et sa région.

LeConseil Municipal, par 8 voix contre 2, émet un avis défavorable à la demande de subvention.

INDEMNITÉ DÉPART en RETRAITE - ATSEM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le départ en retraite de Mme MINET Simone, ATSEM au RP.I. de Bagnot-Bonnencontre-Broin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au versement d'une indemnité de départ en retraite au profit de Mme MINET Simone, soit 234.00 € brut.

LOGEMENT 36, GRANDE RUE – FIXATION LOYER

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'ensemble des travaux d'isolation thermique et phonique ainsi que la mise aux normes électriques du logement sis au 36, Grande Rue sont terminés.

Le Conseil Municipal, par 9 voix contre 1, décide de fixer le loyer mensuel du logement communal sis au 36, Grande Rue à 580.00 €, à compter du 1er janvier 2025.

Informations et questions diverses

- M. Éric BERGÉ présente une proposition de paniers pour cette fin d'année à destination des aînés. Il est demandé de modifier le produit principal et les tarifs proposés sont validés par l'ensemble du conseil.

- M. Éric BERGÉ fait part de l'animation retenue pour l'arbre de Noël qui est fixé au Dimanche 15 décembre 2024. Mmes Laurence JACOTOT et Raja MASSON sont chargées de l'achat des cadeaux (de 0 à 8 ans) et, le Conseil décide de fixer l'âge limite, pour l'octroi d'une carte cadeau, à 11 ans, au 31 décembre de chaque année.

- M. Éric BERGÉ présente une proposition, émanant du fournisseur de copieurs (mairie – école) et d'écran numérique (école), pour un écran numérique extérieur en remplacement de l'affichage « papier » existant. Le Conseil demande un complément d'informations.

- M. le Maire fait part du problème du chauffage à l'église et indique qu'un électricien passera afin d'établir un devis de réfection.

- Il est rappelé que les gilets de sécurité à destination des enfants sont en mairie. Une première distribution sera organisée à la descente du bus des collégiens un soir de la semaine prochaine.

- M. Patrick BUGGIO fait part d'une requête d'un administré sur le problème des rats sur la commune. Après plusieurs échanges, où il ressort un problème récurrent et au vu du nombre grandissant, des contacts seront pris auprès des sociétés de dératisation.

La séance a été levée à 21h15 et les membres présents ont signé le registre.

Le Maire,
François PERRIN